

TROUBLES DE L'ESPACE PUBLIC : ÉPAISSIR LES LIEUX¹

DAVID JAMAR

145

INTRODUCTION

La présente contribution s'appuie sur la participation à trois jurys d'architecture (Faculté d'architecture La Cambre-Horta, ULB) ainsi que sur l'animation, avec les étudiants concernés, de deux séances d'un séminaire associé. De tels jurys consistent, pour un groupe d'intervenants extérieurs à l'équipe enseignante – des architectes, des sociologues ou anthropologues, des acteurs de terrain concernés par le projet –, à écouter, tour à tour, les présentations des étudiants, à suggérer d'autres développements possibles et à discuter des présupposés organisant les projets. Les discussions peuvent se faire vives, se prolonger d'un projet à un autre, et les étudiants sont évalués sur leurs propositions architecturales autant que sur la capacité à produire des énoncés marquant les projets. Cette situation particulière met en scène des lectures de plans autant que de mots, qu'il s'agisse de critiques, de défenses, de justifications ou de suggestions.

La particularité de l'atelier *Terrains d'architecture* tient cependant au fait que ne peuvent jamais être hors champ les contextes physiques et sociaux d'intervention. Plus précisément pour le cas qui nous occupe, le temps passé – parfois plus de deux ans pour certains étudiants – au relevé des mosquées bruxelloises a permis de fabriquer des commanditaires, de sélectionner les lieux d'intervention en fonction de la possibilité de créer ce type de demande. C'est ainsi que l'imam de la mosquée *El Hikma*,

1

Je remercie Pierre Lannoy, Marianne Van Leeuw Koplewicz, Benedikte Zitouni, ainsi que les éditeurs du présent numéro pour leur lecture stimulante et attentive.

située à Forest (sud de Bruxelles) dans une ancienne piscine aux qualités patrimoniales reconnues, a pu devenir autant personne de ressource que commanditaire puis membre du jury.

Les projets de mosquées *El Hikma* des étudiants se sont concentrés sur trois lieux (voir pl. 10 à 16, pages 58 à 64) : un site voisin fait d'entrepôts en intérieur d'îlots avec passage cocher, le site des *Bains de Forest* et un site fait d'une église apparemment sous-utilisée – Saint-Antoine de Padoue – avec son parvis. Ce dernier site fera l'objet de travaux suivant trois options : une option biconfessionnelle, une option hybride et une option créant un vis-à-vis et un espace public entre l'église et une nouvelle mosquée. Comme le note Torrekens, citée ici même par Brunfaut *et al.*, la réalisation d'un projet d'architecture à propos d'une mosquée suppose de soulever la question de la reconnaissance d'activités islamiques dans la ville (Torrekens, 2008; Cesari *et al.*, 2002). Une série d'énoncés portant sur l'espace public animent alors les étudiants-architectes et membres du jury.

Nous chercherons à nous frayer un chemin devant ces projets d'aménagements de mosquées, à épaissir la notion d'espace public d'une manière telle qu'elle puisse devenir compatible avec ces projets. Nous ne prétendons dès lors pas, exercice impossible (Sabatier, 2007), en produire «la» définition canonique parmi l'ensemble des usages du terme (Quéré, 1991). Épaissir les espaces publics correspond bien à un enjeu tel qu'il nous est apparu au contact des jurys en question : s'éloigner de l'une de ses définitions unitaires comme ce qui lutte contre les appartenances, au nom d'une accessibilité «pour tous» dont l'acteur étatique est *in fine* le garant. Face à cet Espace Public² canonique se présente alors la foule des espaces privés selon une ligne claire de démarcation : aux espaces privés, les appartenances – parfois réduites à la propriété juridique ou, au contraire, rabattues sur la question de l'identité – et à l'Espace Public, le détachement débarrassé des formes expressives – réputées privées ou entravant la circulation – représenté par la figure abstraite du Citoyen. À confondre expressions et *privatisation*, grand est le risque de neutralisation des engagements hétérogènes³ qui font des morceaux de ville. Nous tenterons à l'inverse de montrer comment des attaches, des espaces marqués, deviennent une condition pour des espaces publics pluralisés, aptes à nouer des engagements hétérogènes.

2

Nous réservons les majuscules aux définitions unitaires à prétention générale.

3

Contentons-nous de poser ici que l'hétérogénéité suppose des lignes de conduites passant par des formes de coprésence. De ce point de vue, il ne s'agit pas seulement d'une distribution aléatoire de diversités.

QUELQUES SITUATIONS DE JURY

Un projet (voir pl. 14, page 62) propose une mosquée visible et manifeste comme le pendant de l'église Saint-Antoine, reliant les deux édifices par un monumental socle en béton, ce qui provoque une réorientation

de l'ensemble urbain autour de ces deux pôles. L'un des membres du jury interpelle le projet: n'y a-t-il pas là défaut d'intégration au contexte urbain? N'est-ce pas là, renchérit un autre en mentionnant l'histoire urbanistique de Bruxelles, le retour du geste architectural artiste avide de projets libérés de l'environnement?

Un autre projet construit une aile de mosquée aux côtés de l'église supprimant ainsi les respirations latérales de celle-ci pour utiliser une partie de sa surface, faisant du parvis existant de l'église un espace susceptible d'accueillir entrées et sorties des pratiquants musulmans, en plus de multiples autres usages. Le bâtiment proposé (voir pl. 15, page 63), hybride – horizontalité de la mosquée, verticalité de l'église –, fait également l'objet d'interventions de membres du jury. N'est-ce pas là le résultat d'une nouvelle mode architecturale dite postmoderne qui promeut l'hybridité pour elle-même sans considération pour l'historicité des îlots?

Ces échanges font exister ici un absent, l'énoncé «d'intégration au contexte» tel qu'il se développe à Bruxelles comme héritier institué des mouvements urbains⁴ des années 1960 et 1970 (Jamar, 2012; Comhaire, 2012; Noël, 1998) dans de nombreuses interventions architecturales ou dans des textes urbanistiques régionaux à vocations réglementaires. Ainsi en est-il du *Manuel des espaces publics bruxellois* (Demanet et Majot, 1995) qui promeut, à propos des interventions sur les places publiques, la définition d'une «thématique générale [déduite] de l'identité urbanistique de la place» (*ibid.*: 146) parce que cette définition renverrait à la production d'une identité régionale. L'objectif des aménagements y devient de «les réunir dans une même vision unitaire et concise et d'affirmer leur identité urbaine» (*ibid.*: 8), étant entendu que ladite identité urbaine consiste à produire un sens politique commun à partir d'espaces physiques continus.

Important alors les réponses innovantes apportées par les étudiants à ce schéma canonique: le contexte peut *ici* être redéfini pour être respecté. Si leur projet de mosquée rompt avec la continuité urbaine, c'est bien que l'espace concerné disposait déjà d'une église qui ne s'insère pas de manière continue dans le bâti. Quant à la question de l'hybridité, une défense fera plutôt appel aux insertions historiques des églises en mitoyenneté dans les bâtis avant qu'elles ne s'en dégagent par destruction desdits mitoyens.

⁴
Cette ville à reconstruire,
contre la spéculation
immobilière, s'appuie alors
sur les besoins des habitants
jugés stables, puis représentés
au sein de procédures de
concertation.

Il s'agit alors d'échapper à l'alternative binaire: geste artistique *versus* respect du contexte architectural. Cette interaction pose plus précisément une question que nous développerons plus loin: *l'intégration* architecturale au contexte est-elle le meilleur

vocable ou le meilleur geste pour penser le rapport entre une intervention et son environnement? De quelle politique au fond peut-il s'agir par et dans un geste architectural lorsqu'il propose une nouvelle *singularité* dans l'espace urbain, alors même que des textes tels que le *Manuel* font de la continuité une condition d'identité et de cette identité, une condition du vivre ensemble?

La question de la singularité porte en ses flancs celle de la visibilité. À propos d'un projet favorisant des formes de présence « discrète » de la mosquée – fabriquer sur le devant du bâtiment un café ne laissant pas présager de son activité intérieure – se pose le problème des façades et des signes. L'imam présent suggère un travail sur les portes d'entrée ou minarets, non pas pour reproduire des formes existant dans d'autres contrées, mais comme objet de travail architectural bruxellois: minarets lumineux, points de repère urbains, usages des transparences, comme autant de formes d'accessibilité visuelles. Cette position fait tension avec son opposé: n'est-ce pas merveille que des musulmans aient la plupart du temps bricolé des formes de rites, rendant la « mosquée » hautement flexible au fil des possibilités laissées par le contexte: dans une cave, sur un toit, dans une pièce, dans une maison unifamiliale? Cette tension convoque des arguments généraux: la ville se doit-elle d'abriter, sous une forme « tolérante », les usages singuliers ou consiste-t-elle plutôt à les mettre littéralement en scène?

Un usage singulier et visible signifie-t-il nécessairement « privatisation » de l'espace public par un groupe? Mais alors l'espace public se traiterait *malgré* la mosquée ou en addition extérieure à un édifice dit privatisé ou à intégrer.

À l'inverse, un projet focalise son attention sur les possibilités d'aménagements internes accessibles à des usages différents, mais pourtant rendus possibles par le rituel: école primaire musulmane, salle de sport, d'études⁵. Ce sont ces mêmes étudiants qui défendent encore – face au soupçon de gaspillage fonctionnel – la production d'espaces aux usages incertains: une tranche d'espaces d'une hauteur inférieure à celle d'une personne de taille moyenne soutiendrait des perspectives visuelles autant que des usages enfantins, bref, une série d'usages plus distraits par rapport au cœur du rituel. Quel rapport avec l'espace public? Celui d'un véritable cri: « Cette mosquée est une ville, c'est un espace public », qui signe pour les étudiants la multiplicité interne d'un usage singulier, la mosquée.

5

Voir N. Benabbou, F. Donck, E. Marchal, A. Sanchez-Vasquez, S. Tassi, « *El Hikma*, une mosquée en projet », dans ce même numéro.

Ces énoncés mobilisent bien tous ville et espaces publics. Ils renvoient, sur un mode indirect, à des énoncés politiques. L'intégration au contexte bâti se dit et se lit architecturalement, suppose le déploiement d'arguments architecturaux s'il s'agit de la redéfinir ou de la combattre. Mais les modes de résolution

impliquent des choix quant à la place des expressions visuelles singulières dans l'espace public et à l'une d'entre elles en particulier: le rituel musulman pour lequel un groupe organisé de pratiquants cherche à produire un projet. Les questions, politiques et scénographiques, tiennent ensemble, qu'il s'agisse des visibilitées, des accessibilités, de l'organisation des rapports entre usages (public et privé, intégration *versus* articulation), des rapports entre prescrits fonctionnels et usages imprévus. Contre l'Espace Public canonique, nous allons spéculer des cohérences possibles entre l'option d'articulation hybride et une défense des espaces publics: quelles sont quelques-unes des conditions, toujours à négocier localement, pour que des villes, posées comme constructions locales de rapports d'étrangeté réciproque, comme « expériences citadines » (Agier, 1999), au niveau du sol, ne se tarissent pas? Voici une question qui ne peut qu'intéresser un ethnographe des villes s'il veut avoir matière à ethnographier.

ÉPAISSIR: PENSER DES SCÉNOGRAPHIES URBAINES

Quelques-uns des échanges « au nom de l'espace public » renvoient à des oppositions et contrastes que nous proposons d'épaissir. Le premier d'entre eux concerne l'opposition de « public » à « privé ». Le spectre de la privatisation hante en effet la question (Dessouroux, 2003), qui sur le mode de la rumeur, qui sur le mode de la polémique. Cette privatisation semble prendre autant de formes que le vocable « espace public »: multiplication des espaces privés de réclame, déploiement de *gated communities* (Davis, 1997), outil de marketing urbain, développement de multiples enclosures (Decroly *et al.*, 2003). À ces questions bien connues s'ajoute la suivante: des formes de visibilitées exacerbées seraient-elles le pendant de processus de communautarisation, de fragmentation contre la neutralité d'un espace public laïc? Épaissir la distinction revient ici à tenter d'échapper à ce débat maintes fois mis en scène.

ÉPAISSIR LES DROITS D'USAGES CONTRE LA DICHOTOMIE DU PUBLIC ET DU PRIVÉ

Il n'y a, *a priori*, rien de bien original à remettre en cause le caractère tranché de cette dichotomie. Lorsque Habermas (1978) produit la généalogie de l'espace public, il donne au *chez-soi* une grande importance puisque c'est là que des journaux d'opinion peuvent être lus et relus, par contraste avec la diffusion d'informations par des crieurs publics à la solde de l'État central que l'on écoutait une seule fois. Ce *chez-soi* n'aurait cependant pas de sens sans le développement de cafés ou de salons, privés au sens juridique du terme, voire des arrière-cours d'ateliers urbains (Thompson, 2012), bref, sans un ensemble de lieux de passage et d'accueil où la police étatique a à justifier

son entrée, au moins jusqu'aux formes de restrictions des droits privés⁶. Les associations de la sphère publique d'Habermas déploient bien, contre l'État central, la « critique » de l'autorité centrale à partir de lieux privés.

Pour autant, si l'on quitte la sphère purement juridique mais que l'on s'intéresse aux fonctionnements de ces « droits », la question de la privatisation des espaces publics n'est pas un phénomène qu'il s'agirait de nier. Encore faut-il s'entendre sur le processus de privatisation lui-même, ce qu'il recouvre et ce qu'il ne recouvre pas. Sabatier (2007) cherchait déjà à rendre la notion processuelle, en regard d'un autre processus inverse, celui de la publicisation. Ainsi en est-il, selon lui, lorsque certains espaces relevant de la propriété privée se publicisent – des points de rendez-vous dans des centres commerciaux – puisque la variété des usages sociospatiaux augmente alors que des espaces de droit public seraient, par moments, en voie de privatisation, d'exclusions temporaires de certains usages. Ce sont alors les processus de diversifications ou de réductions des formes d'usages d'un espace qui se mettent à compter. Mais, peut-on ajouter (Stavo-Debaugé, 2003: 23), un espace qui *serait* privatisé supposerait l'imposition d'une clôture au sens non métaphorique du terme et la conditionnalité totale d'accès selon une qualité stricte des passants, qualité entièrement définie par les résidents.

Un petit détour historique s'impose ici. Ce sont bien les États modernes qui laissèrent se déployer les pratiques de clôtures tout en finissant par les imposer. Le phénomène dit des enclosures s'attaque directement aux espaces « communs » ou « collectifs » des campagnes anglaises du XIX^e siècle pour en créer d'autres; ceux de l'agrégat autorégulé des individus et de leurs produits (Polanyi, 1983). L'apparition des barrières accompagne la révolution industrielle. Il s'agit tout à la fois d'une intensification des productions, d'une clarification des usages par parcelles et d'une marchandisation accrue de la terre comme de ses « produits ». Les enclos se mettent à empêcher l'effectivité d'une série de droits – passage, glanage, usages temporaires, cueillettes – diminuant drastiquement les occasions de négociations entre eux. C'est d'une transformation de la notion d'usages sur un espace qu'il s'agit, d'une réduction de l'enchâssement complexe des droits d'usages. Un droit, l'*abusus*, le droit d'abuser, c'est-à-dire, étymologiquement, le droit de s'abstraire de tout usage, le droit d'aliéner la terre, écrase de fait tous les autres droits puisqu'on peut se mettre à faire comme s'ils n'existaient pas pour peu qu'on soit détenteur d'*abusus*. Prendre la terre *comme si* c'était une marchandise selon l'expression de Polanyi correspond au droit d'exclure tous les autres droits possibles d'un seul coup au nom d'une affectation nouvelle – ou d'une absence d'usage parfois – non négociée, sans souci des conséquences, renvoyant alors ce souci au seul État.

6

Pensons, par exemple, à la suspension de l'*habeas corpus* en Angleterre, en 1863.

La caractéristique décisive de la privatisation ne résiderait pas tant dans le statut du détenteur de droit, individuel ou collectif, que dans ce qu'elle fait aux réseaux des usages, des négociations, de détournements éventuels dans les interstices des affectations dominantes par des usagers inattendus.

Abstrait de telle sorte, le *privatisé – du privé qui ne serait que privé* – peut alors difficilement faire valoir des attaches qui, de fait, se mettent à « ne pas regarder » les autres, alors que l'espace public étatique peut se mettre à ne représenter qu'une *nécessaire* paix sociale entre ces foyers privatisés. De ce point de vue, l'Espace Public neutre ou neutralisé se lit moins comme le héros des articulations que comme le processus parallèle à leur destruction: c'est l'épaisseur des usages et de leurs frontières qui s'en trouve détruite.

Penser cette épaisseur consiste au contraire à poser une multiplicité d'usages mineurs possibles dans le halo d'un usage plus évident, augmentant d'autant les possibilités de négociations. Certains d'entre eux se font plus permanents; d'autres existent, sur un registre plus éphémère, comme accrochés à une fonction plus visible. Mais tous peuvent se présenter aux autres si du moins, contre une attribution stricte de l'usage, ces possibilités sont cultivées. Que la participation au rituel implique un rapport privilégié à l'islam ne suppose pas nécessairement que ce rapport soit nécessaire en tout temps – hors du temps du rituel, par exemple – pour parcourir les lieux ou que l'ensemble de l'espace du projet se résume à ce rapport hautement focalisé: non seulement la mosquée peut déborder sur un espace de passage ou se rétracter, mais, à l'intérieur de celle-ci, une série d'activités cohabitent. C'est ce que certains projets (*supra*) ont mis en scène: attentions aux coprésences, aux temporalités, aux explorations différenciées (enfants), aux usages indéterminés, aux articulations et aux débordements. Par cette culture des usages, c'est de publicisation qu'il s'agit. Sans cette culture, toute attache, tout usage peut devenir suspect d'appropriation exclusive. Renforçant le schéma canonique décrit plus haut.

DES IDENTITÉS AUX ATTACHEMENTS

Pour faire vivre cette culture possible, nous avons donc besoin de construire la relation de la notion d'attachement à celle d'espace public. Toute la démarche d'Isaac Joseph (1998) – ce qui fait son originalité – a bien consisté à défendre les liens faibles comme producteurs de ville et non comme manque d'intégration à une société. Les situations urbaines, par la densité des parcours qu'elles assemblent, produisent grâce à la superficialité des engagements interactionnels, des possibilités d'hétérogénéités. Une civilité minimale, mais moralement obligatoire en ville – ne pas produire de regards insistants, faire

l'indifférent, ne pas exiger d'authenticité des rapports sociaux, ne pas montrer que l'on infère des intentions derrière tel ou tel comportement –, a pu permettre l'approfondissement de ces originalités expressives. Mais alors, il faut que ne devienne pas une menace perçue le fait de « venir de quelque part », d'avoir, par ailleurs, des attachements⁷. Ces attachements ne sont pas, s'il s'agit de ville, de simples « identités »; des rapports de soi à soi référant d'une manière ou d'une autre à un stock donné de caractéristiques premières à défendre contre les intrusions. L'addition de telles identités rend impertinente la positivité des liens faibles et ne rend pas compte des arrangements constatés par plusieurs ethnographies de l'espace public, à propos de coins de rue (Whyte, 2007) ou à propos des inattentions au sein d'événements pourtant ritualisés (Piette, 1996). Non, les attachements, ou ce qu'Isabelle Stengers (2006) nomme les appartenances, supposent plutôt que pour des groupes quelque chose d'irréductible au langage consensuel compte, mais que les modalités de ce qui compte puissent faire l'objet d'une activité, c'est-à-dire de transformations, de négociations. Prendre au sérieux un « tenir à », revendiqué ici par un groupe de pratiquants, ne nous oblige pas à inférer qu'il s'agit là d'un stock donné et figé de représentations exclusives résumant tous leurs engagements⁸. Comme le notait déjà Wirth (1938), le pas est en effet mince entre le rejet des identités et la négation forcée des appartenances, rendant alors futiles les arrangements civils urbains. L'on peut alors aisément confondre les formes d'appropriations des espaces publics avec leur « privatisation » et renforcer une civilité sans la variation des mondes qui en font la nécessité. Encore une fois, ne faut-il pas s'arrêter, en matière d'usages, à de quelconques « besoins de groupes » constitués et identifiés, mais y insérer des inconnues, des éléments tels que les vues, les perspectives, les postures et les déplacements, comme autant de supports de groupes à venir⁹. En retour, si les appartenances en ce qu'elles peuvent devenir des activités, plutôt que les identités, semblent nécessaires pour penser la possibilité d'articulations de « ville », cela suppose de reconsidérer la thématique de l'intégration au contexte.

7

Pensons à la particularité des regards s'efforçant, contre toute possibilité d'arrêt, de glisser sur les participants d'une situation, comme si la peur d'un contact possible était première, loin d'activer une compétence permettant des formes d'expression ou d'associations même légères. L'indifférence civile – montrer que l'on peut supporter des comportements altérants – se mue alors en opération de soustraction. Il ne s'agit plus alors de s'insérer dans un jeu de *distraktion*, mais de se concentrer absolument à ne rien voir de tel groupe et à le montrer.

8

C'est ce que les anthropologues ont constaté (Agier, 2012). Nous proposons *attachement*, au lieu du terme galvaudé *identité*.

9

Un cas d'école nous est donné par les bancs publics (Paté et Argillet, 2005). L'usage « s'asseoir » en porte d'autres dans ses flancs : dormir, s'y accouder, se donner rendez-vous si les configurations microspatiales s'y prêtent.

DE L'INTÉGRATION AU CONTEXTE AUX ARTICULATIONS D'USAGES

Nous retenons de la notion d'espace public le caractère irrémédiablement lié des scénographies spatiales organisant des arrangements entre visibilité ou perspectives et énoncés (Joseph, 1998 : 31) mettant en jeu une « politique », une manière de concevoir la question du ou des commun(s).

Rien d'original à lier ces deux acceptions: c'est, au fond, l'opération que réalise Habermas lorsqu'il construit la généalogie de l'espace public moderne. Mais là où la sphère publique habermassienne semble s'autonomiser, se doter d'une existence en abstraction de ses propres lieux pour devenir l'espace privilégié d'émergence de l'être de raison en tant qu'il a pu, dans la confrontation bavarde des opinions, se débarrasser de ses anciennes attaches, considérer des projets architecturaux en situation, avec les rumeurs et les énoncés qui les font exister, nous oblige à redescendre, au milieu des scénographies urbaines. Les questions d'*intégration* ne se posent pas ici en toute raison bavarde, mais au contact des scénographies urbaines et des tentatives d'agencements objectaux possibles. S'intégrer au contexte urbain peut être pris comme une injonction visant à faire coller les projets architecturaux à ce qui existe déjà, en termes de « besoins sociaux » comme en termes de morphologie spatiale. Mais le « ce qui existe déjà » fait l'objet d'un travail de sélection, de massification de l'existant lui-même. Comment, dès lors, un projet pourrait-il spéculer des usages, en faire vivre les multiplicités sous les évidences les plus marquantes, bref devenir « urbain » selon le sens que nous donnions, avec d'autres, à ce mot ?

En ville arrivent en effet une série d'usages, d'empiètements. S'il est difficile de faire appliquer tel quel un ensemble de codes aux effets certains, c'est que les villes sont bel et bien faites des venues de nouveaux arrivants susceptibles de s'installer dans un quartier, dans une rue, etc., comme porteurs de nouvelles activités.

C'est pourquoi y comptent la figure du voisin, les rapports de voisinage, c'est-à-dire des rapports d'abord basés sur une mise en proximité spatiale en tant qu'ils ne débouchent pas nécessairement, loin de là, sur des communautés (Wirth, 1938). Il s'agit bien là d'un ressort de formes neuves d'articulations possibles et non d'un quelconque manque d'intégration sociale.

Pour saisir plus prosaïquement le contraste que nous mettons en scène, le très jurisprudentiel *cadi*, cet étrange personnage qui appartient au fonctionnariat ottoman, peut nous aider. Le rôle du *cadi* est de prendre note de plaintes qui s'adressent à lui et de tenter des arrangements qui portent à la fois sur des problèmes d'empiètements d'usages entre voisins (un usage empêche un autre usage, par exemple) et des problèmes d'empiètement d'un accès commun (les vues bouchées, etc.), au fil de l'évolution desdits usages (Joseph, 1998). Le *cadi* ne dispose pas d'un arsenal de règles débouchant sur des effets certains. Plus précisément, ces règles doivent faire l'objet d'une jurisprudence qui se renégocie à chaque moment du déploiement urbain, au fil des problèmes qui se posent à lui.

Le rôle du *cadi* est jurisprudentiel au sens où il tente de maintenir certains alignements, de maintenir des usages étranges que sont les vues,

les alignements, certains passages ou accès au milieu des usages qui se présentent à lui, de réguler, à partir de «ce qui arrive» les conflits de voisinage. Ce rôle est alors sans fin. Le cadî nous dit explicitement que la question des lieux publics ne se règle pas une fois pour toutes, que des régulations au contact des flux urbains sont à inventer, mais surtout que l'évolution des usages et les propositions d'usages, même parfois réservés, déterminent à un moment donné l'évolution des arrangements possibles en cas de problèmes. De ce point de vue, son rôle devient plutôt celui d'une importance des conséquences que du défenseur absolu d'une forme urbaine aux normes d'intégrations préposées. Il travaille au niveau du sol plutôt que depuis le ciel, sans la chimère de formes de villes valables une fois pour toutes. C'est plutôt l'entrelacs des rues qui rend pertinente la question des perspectives à garantir pour chacun et non un plaidoyer pour un aménagement clair *a priori* garantissant sans prix des vues à tous. Sa démarche consiste à ne pas savoir *a priori* ce qui fera règle publique. Mieux, pour fabriquer de l'espace public, pour le négocier activement, ce personnage a littéralement besoin des propositions spatiales, parfois troublantes, des uns et des autres, de leurs attaches récalcitrantes. Il en a besoin mais ne se mêle pas lui, directement, du contenu de ces attaches: seules comptent alors bel et bien les conséquences. C'est ainsi que des portions de rues peuvent à certains moments être réservées, privées pourquoi pas, lorsque des amas commerciaux de tel marchand s'y agglutinent, mais non privatisées, et pour autant faire exister des espaces publics au prix de légers aménagements et arrangements spatio-temporels: permettre un rassemblement devenu nécessaire et susciter des passages par un autre coin, ouvrir une perspective, par exemple.

De ce point de vue, c'est moins d'intégration à la ville ou au contexte tel qu'il était parfois défendu ou opposé à certains projets de mosquées qu'il s'agit de considérer que d'une fabrication de contexte à partir d'usages singuliers.

Il s'agit bien alors, *pour les espaces publics*, de rendre possibles des propositions de marquages de l'espace qui ne lui préexistent pas du tout: une entrée de mosquée visible, un minaret*, un dispositif d'extension ou de retrait d'un lieu de prières selon les moments en tant qu'ils redistribuent des éléments de places publiques ou de rues. Ces propositions peuvent être dites scénographiques puisqu'il s'agit bien de tenter d'articuler une multiplicité de perspectives à des espaces physiques. Ces scénographies recèlent une dimension politique, dans leur constitution physique même et non seulement comme ensemble de discours les justifiant, les soutenant ou s'y opposant. C'est au fond ce que disait l'imam lorsqu'il était question de négocier une visibilité de la mosquée en rue. Il y aurait donc un lien plutôt qu'une opposition entre des modes d'accueil des divergences – l'hospitalité de Joseph – et les formes d'accessibilité à condition de ne pas concevoir cette dernière comme l'équivalent d'une mobilité généralisée.

DE LA MOBILITÉ GÉNÉRALISÉE À L'ACCESSIBILITÉ EN PASSANT PAR L'HOSPITALITÉ

Si le *passant* est bien une figure productrice de socialité, si l'indifférence civile l'est tout autant¹⁰ – les espaces publics sont pour Isaac Joseph des rues, mais aussi des halls de gare –, ce n'est pas au prix d'une exigence radicale d'indifférence *contre* les attaches. C'est d'ailleurs pour cette raison que Stavo-Debauge (2007) peut proposer la figure du *résidant* aux côtés de celle du *passant*. La rue pourrait bien être un laboratoire d'expérimentations «urbaines», si des scénographies engageant des postures corporelles variées le permettaient. Ceci renvoie à rien moins qu'à un sens de la laïcité donné par Joseph: «un espace public est laïc dès lors qu'il tolère des usages distraits ou absorbés, qu'il accepte que certains y dissimulent ce qu'ils font et où ils vont, alors que d'autres s'écartent du flot des passants pour bavarder» (Joseph, 1998: 36-37).

10

Les possibilités d'indifférence civile sont productrices de relations de contact permettant aux citadins de déployer leurs parcours sans avoir à s'en justifier (Stavo-Debauge, 2003: 6) à tout instant.

11

Les halls ou les gares, voire les aéroports, sont moins accessibles en raison des possibilités de circulation qu'ils permettent que lorsqu'y sont pensés les rapports entre ces espaces de circulation et des lieux d'arrêt: pensons aux marchands de légumes ou de vêtements dans les couloirs de la gare Centrale à Bruxelles.

12

Il ne s'agit pas ici de contester l'importance du regard comme activité urbaine (Breviglieri et Stavo-Debauge, 2007). Mais il s'agit d'étendre l'analyse aux perceptions engagées *si l'on se déplace* (regards, sons, pensées) et, partant, de centrer les descriptions sur les productions d'éventuels *nouveaux* troubles comme ressorts d'une politique urbaine.

Au fond, des espaces accessibles ne sont pas des espaces que l'on pourrait traverser de part en part; ce sont des espaces qui sont capables de susciter, toujours *peut-être*, des rencontres entre réalités hétérogènes¹¹. Au contraire, l'accessibilité présupposée en droit peut bel et bien devenir un espace inaccessible à un nombre élevé de postures. Un espace lisse et sans la moindre aspérité, saisissable d'un seul coup, est accessible en droit à n'importe qui, il est visible de part en part et a toutes les chances d'impliquer des modes de contrôle des comportements réciproques qui, soutenus par l'interregard en un coup d'œil¹², réduisent l'écologie des postures et des expressions aux civilités les plus sécurisées et écrasent ainsi les possibilités pragmatiques de contracter de nouvelles habitudes. Il en va ainsi des espaces de circulation et de mobilité généralisée. Or, dans ces espaces de rues, de gares, de stations-service, arrivent des flux d'usagers *a priori* étrangers les uns aux autres. Mais ce n'est pas ça qui les fait publics. Ils peuvent devenir des espaces de ville, d'articulations possibles si, bien sûr, on peut les traverser au prix de certains microrituels de passage, et si une part des gens qui traversent peuvent également être accrochés, déviés de leur logique traversière, en des zones ou des lieux qui peuvent s'y prêter. Le nœud de l'accessibilité chez Joseph ne consiste pas seulement à traverser, mais à rendre possibles des rencontres multiples aux abords de la fonction «traverser». L'espace doit pouvoir dès lors allier des possibilités d'accidents «de mobilité», pour susciter petits ou grands conflits et petits ou grands arrangements, corporels ou langagiers.

L'on aura compris qu'une place, qu'un hall, qu'une rue n'ont pas à être lisibles de part en part – le rêve de la pacification forcée – de même qu'ils n'ont pas à être «réguliers», mais ils doivent

pouvoir être pris dans des perspectives diverses, *si on se déplace et si on en suit les aspérités*. Les déplacements ne sont alors pas rectilignes: comptent tout autant les croisements, les itérations, les épreuves de passage au sein de régions abritant des postures variées.

Et il s'agit alors d'ajouter: ces possibilités sont conditions d'une politique. Ce ne sont plus alors des «opinions», même rationnelles, qui seraient les éléments de base d'une politique possible, mais d'abord l'accueil et le recueil des usages et des postures, des façons de parler et d'échanger, bref toute une écologie des ambiances (Breviglieri et Trom, 2003: 402): des scénographies. Ce n'est plus alors des raisonnements dont il s'agirait de repartir directement, mais de toute l'épaisseur des usages – à repérer, puis à susciter – susceptibles de faire varier les prises politiques pour peu qu'une hospitalité puisse être produite à l'égard des singularités, c'est-à-dire aussi des *possibilités* de «troubles de l'ordre public», en tant que ces troubles (Stavo-Debauge, 2003) deviennent ce qui qualifie, mais en creux, une ville. Démultiplier les usages possibles par la production d'espaces accidentés capables d'atteindre un *minimum* de clarté¹³ – entendue comme la possibilité signifiée de l'accès, et non sa garantie – constitue une piste d'articulation.

Ce ne serait donc pas d'intégration par la mobilité, pas plus que par le respect des contextes préexistants qu'il s'agirait: les accessibilités prennent sens à propos d'espaces suffisamment hybrides, suffisamment discontinus pour que la question puisse entrer en résonance politique avec l'hospitalité motrice de villes, et non pas par coquetterie architecturale postmoderne valorisant la discontinuité pour elle-même. Ainsi, ce n'est pas uniquement pour défendre la représentation de l'islam à Bruxelles que des projets peuvent se mettre à assumer la singularité de l'édifice, à travailler précisément certains points de divergences avec l'architecture des églises, mais encore peuvent-ils rendre un service de relance des troubles urbains.

Que le trouble puisse constituer le début d'énoncés politiques (Breviglieri et Trom, 2003) ne dit pas grand-chose sur le fonctionnement éventuel d'une sphère publique susceptible de vivre à partir de problèmes nouveaux ou perçus comme tels. Des troubles peuvent faire vivre des mots habituels, devenir la simple illustration de maux habituels: une vitre cassée peut en effet alimenter un constat d'insécurité et un discours sécuritaire.

13

Des lieux accidentés, non lisibles d'un seul coup d'œil, peuvent rejouer, sur un mode affirmé, les qualités productrices d'usages que Thrasher (1927) attribuait à certaines friches urbaines.

Mais s'il s'agit de produire de nouvelles habitudes, c'est moins sur la qualification existante d'un public qu'il faut regarder que vers sa constitution et vers les éventuelles nouvelles manières de parler. Nous nous engageons ici sur des chemins plus spéculatifs encore: penser, avec John Dewey (2003) cette fois, non pas les actualisations de compétences urbaines données, mais ce qui,

à partir de ces compétences, aurait quelques chances de redistribuer les cartes des publics.

RELANCER LES PUBLICS PAR LES TROUBLES

Les troubles ne suffisent pas: «On ne fait pas de politique sans le savoir», insiste la philosophe Isabelle Stengers (2005). Et, pour Bruno Latour (2012), faire le cercle politique consiste bien, par la parole de représentants, à prendre et à reprendre la question des articulations possibles. Il n'est pas réductible aux habitudes. Les habitudes seraient-elles inertes? Pas du tout: elles consistent bel et bien en une activité et, si l'on considère des scénographies accidentées produisant des expériences citadines, des habitudes le plus souvent inquiètes, troublées, cherchent à maintenir et négocier des lignes de conduite «de ville», c'est-à-dire dramatisent les rencontres possibles avec de l'étrangeté. L'émergence d'un public selon Dewey, suppose cependant la production rare de nouvelles habitudes à partir des possibles habitant les anciennes sur un mode mineur (Dewey, 2003). Un public serait un ensemble d'activités tel qu'autour d'un problème puissent se réunir des groupes, des associations, des individus, des êtres qui deviennent concernés par celui-ci, non pas directement comme un groupe de pression préexistant, mais indirectement, parce que l'émergence d'un problème a rendu perceptibles d'étranges liens entre les groupes et associations¹⁴. De nouveaux groupements émergent alors bel et bien autour d'usages qui s'associent d'une manière neuve.

Si l'on revient à la situation qui motive cet article, c'est le «faire atelier» qui correspondrait le mieux à ce que Dewey nomme «public». C'est là en effet que par une proposition d'intervention, événementielle, un projet¹⁵, d'autres concernés peuvent émerger: une communauté religieuse latino-américaine chrétienne complique le jeu entre institution de l'Église et un culte musulman dépliant au contact des négociations possibles mille et une ficelles, mille et un aspects de ce qu'il peut devenir, alors que d'autres acteurs sont convoqués: règles d'urbanisme, *Manuel des espaces publics*, institutions de reconnaissances scolaires, financements des cultes, rénovations de quartiers, notamment.

Lorsqu'au nom de l'Espace Public, celui du citoyen abstrait, il est dit que la religion est – doit être – une affaire privée, la confusion de l'argument devient patente. Certes comme le signale Dewey, la religion peut être privée tant qu'elle n'est pas prise dans des affaires publiques, autour de propositions particulières. Elle peut devenir une affaire publique, se mêler des affaires publiques en faisant vivre activement des publics, notamment par des propositions de visibilité et de projets au milieu de la ville.

14

De nouveaux publics peuvent émerger autour d'événements s'ils sont perçus comme tels et déployés par les associations en formation, selon des logiques pourtant hétérogènes. Daniel Cefaï (1996 et 2002) nomme ces situations «arènes publiques» sous l'angle des activités et des épreuves qu'elles supposent.

15

La question des publics est au cœur de la démarche des Nouveaux commanditaires: www.nouveauxcommanditaires.com.

Et ce n'est d'ailleurs plus de « religion » qu'il s'agit, au sens général du terme, mais de collectifs attachés proposant des projets faits de négociations avec d'autres modes d'attaches : l'inverse du communautarisme, en somme.

POUR DES VILLES À FAIRE

Si l'on s'en tient à la version neutre de l'espace public, à la version *obligeant* à des *comportements* suscitant l'indifférence¹⁶ – lorsque le rapport d'hospitalité et l'indifférence civile s'appauvrissent –, alors toute forme d'expression peut être vue comme une privatisation de l'espace public, confondant ainsi expressions de groupes spécifiques usant plus ou moins des espaces de rues et des places attenantes ou occupant une perspective, avec son contraire, l'*abusus*, la possibilité de faire n'importe quoi au nom d'un espace « marchandise ». Confondre usages spécifiques et privatisations revient alors avant tout à pouvoir traiter ces usages spécifiques comme « excédentaires », puis à se méfier des excédents. Or ces excédents, contre une vision de la ville continuiste et intégrée, peuvent signer un mode de présence expressif, tout à fait compatible avec l'indifférence civile si ce mode de présence expressif n'est pas compris ou lu selon une grammaire d'assignations identitaires résumant parcours et appartenances : pas de garantie totale d'accès, mais pas une enclosure pour autant. Une expression, c'est d'abord un signe, une façade indiquant que ce qui se passe *peut* se mettre à regarder les autres. Cela peut ensuite devenir un ensemble de dispositions fines indiquant des passages possibles rythmés selon les temps, à négocier en termes de postures, recelant de microlieux intermédiaires, des zones floues « ni dedans ni dehors », mais certainement pas empêchés comme l'empêcherait une barricade. Et ce qui vaut dans le rapport d'une mosquée avec une place publique vaut à l'intérieur de la mosquée elle-même, sur ses bords et sur ses signes. Comme le signalait le *Manuel des espaces publics*, il y a bien un rapport entre sentiment d'appartenance, politique et scénographies urbaines. Il n'est pas sûr cependant que ce rapport suppose en tout lieu la continuité des ambiances et l'intégration physique à un contexte déjà donné. Comme le notait Dewey à propos des États-Unis, il est possible que Bruxelles soit encore à faire.

16

Insistons encore : l'indifférence civile peut bel et bien être cette compétence urbaine permettant aux étrangers de ne pas avoir à décliner leur identité. C'est ici la transformation possible de cette compétence en véritable mot d'ordre exigeant l'absence d'étrangeté qui est en cause, comme le notait déjà Joseph (1998 : 101). Entre obliger à décliner son *identité* – ce qui pourrait devenir ici obliger *toutes* les mosquées à se « déclarer » sur l'espace public – et être obligé de faire mine de ne pas avoir d'appartenances – enfouir une mosquée dans un contexte malgré les propositions publiques de groupes de croyants –, il y aurait toute l'épaisseur d'une ville.

David Jamar est docteur en anthropologie urbaine, chercheur au centre de recherche METICES de l'Institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles, où il enseigne aussi la sociologie urbaine. Ses intérêts portent notamment sur la production d'espaces culturels éphémères à Bruxelles.

BIBLIOGRAPHIE

- AGIER, M. 1999. *L'invention de la ville : banlieues, townships, invasions et favelas*, Paris, Éditions des archives contemporaines.
- AGIER, M. 2012. *La Condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris, La Découverte.
- BREVIGLIERI, M.; TROM, D. 2003. «Troubles et tensions en milieu urbain. Les épreuves citadines et habitants de la ville», dans D. Cefai et D. Pasquier (sous la dir. de), *Les sens du public : publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, p. 399-416.
- BREVIGLIERI, M.; STAVO-DEBAUGE, J. 2007. «L'hypertrophie de l'œil. Pour une anthropologie du "passant singulier qui s'aventure à découvert"», dans D. Cefai et C. Saturno (sous la dir. de), *Itinéraires d'un pragmatiste. Autour d'Isaac Joseph*, Paris, Economica, p. 79-98.
- CEFAÏ, D. 1996. «La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques», *Réseaux*, XIV, n° 75, p. 43-66.
- CEFAÏ, D. 2002. «Qu'est-ce qu'une arène publique? Quelques pistes pour une approche pragmatiste», dans D. Cefai et I. Joseph (sous la dir. de), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Paris, L'Aube.
- CESARI, J.; BARGASH, S.; MOORE, D. 2002. «L'islamisation de l'espace public français. Vers la fin du conflit?», *Cahiers d'Études sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien*, n° 33, p. 23-42.
- COMHAIRE, G. 2012. «Activisme urbain et politiques architecturales à Bruxelles : le tournant générationnel», *L'information géographique*, LXXVI, n° 3, p. 9-23.
- DAVIS, M. 1997. *City of Quartz : Los Angeles, capitale du futur*, Paris, La Découverte.
- DECROLY, J.-M.; DESSOUROUX, C.; VAN CRIEKINGEN, M. (sous la dir. de) 2003. «Les dynamiques contemporaines de privatisation des espaces urbains dans les villes européennes», *Belgéo*, n° 1, p. 1-19.
- DEMANET, M.; MAJOT, J.-P. 1995. *Manuel des espaces publics bruxellois*, Bruxelles, Archives d'Architecture Moderne.
- DESSOUROUX, C. 2003. «La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes», *Belgéo*, n° 1, p. 21-46.
- DEWEY, J. 2003. *Le Public et ses problèmes*, Paris, Farrago.
- HABERMAS, J. 1978. *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- JAMAR, D. 2012. «Art-Activisme : enjeu de créativité urbaine à Bruxelles», *L'information géographique*, LXXVI, n° 3, p. 24-35.
- JOSEPH, I. 1998. *La ville sans qualités*, Paris, L'Aube.
- LATOUR, B. 2012. *Enquête sur les modes d'existence. Une anthropologie des Modernes*, Paris, La Découverte.
- NOËL, F. 1998. *La ville rapiécée. Les stratégies de la réhabilitation à Bruxelles*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- PARK, R.E. (1925) 1984. «La Ville. Propositions de recherche sur le comportement humain en milieu urbain», dans Y. Grafmeyer et I. Joseph (sous la dir. de), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier.
- PATÉ, G.; ARGILLET, S. 2005. «Bancs publics. Regard sociologique sur l'ordinaire des espaces urbains», *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159, p. 116-120.
- PIETTE, A. 1996. *Ethnographie de l'action. L'observation des détails*, Paris, Métailié.
- POLANYI, K. 1983. *La Grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.
- QUÉRÉ, L. 1992. «L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique», *Quaderni : communications, technologies, pouvoirs*, XVIII, 18, p. 75-92.
- SABATIER, B. 2007. «De l'impossible espace public à la publicisation des espaces privés», dans G. Capron et N. Haschar-Noé (sous la dir. de), *Les processus de construction de l'espace public*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, p. 175-191.
- STAVO-DEBAUGE, J. 2003. «L'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résidant qui s'émeut», dans D. Cefai et D. Pasquier (sous la dir. de), *Les sens du public : publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, p. 1-29.
- STENGERS, I. 2006. *La Vierge et le neutrino. Quel avenir pour les sciences ?*, Paris, La Découverte.
- STENGERS, I.; PIGNARRE, P. 2005. *La sorcellerie capitaliste. Pratiques de désenvoûtement*, Paris, La Découverte.
- THOMPSON, E.-P. 2012. *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Seuil.
- THRASHER, F.-M. 1927. *The Gang: A Study of 1,313 Gangs in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press.
- WHYTE, W.-F. (1943) 2007. *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte.
- WIRTH, L. 1938. «Urbanism as a way of life», *American Journal of Sociology*, XLIV, n° 1, p. 1-24.